

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 013-251301545-20220920-2022\_39-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 20 septembre 2022  
Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2022 - 39**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CD13, PROGRAMME FACE 2022 – SMED13  
MAITRE D'OUVRAGE, INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RESEAUX DE  
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

L'an deux mil vingt-deux et le 20 septembre 2022, à 9h45, le Bureau syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;  
Constatant que le quorum est atteint ;

**Le Président expose :**

Il convient de solliciter, dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de communications électroniques avec les réseaux électriques, l'aide du département, pour les communes de moins de 20 000 habitants, qui ont une opération sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant Opération Télécom HT	Dépense subventionnable CD13 Télécom	Subv CD13 Télécom sollicitée
2022.TEL.SMED.075	AUREILLE	Chemin de la Station	39 222 €	36 824 €	11 047 €
2022.TEL.SMED.079	BELCODENE	Chemin Cros de Cabane	79 410 €	74 465 €	22 339 €
2022.TEL.SMED.073	CABANNES	Lieu dit : Le Jas	61 238 €	57 436 €	17 231 €
2022.TEL.SMED.080	MAUSSANE-LES-ALPILLES	Route des Baux	10 832 €	10 206 €	3 062 €
2022.TEL.SMED.070	PARADOU	Route des Arcades	63 934 €	59 933 €	17 980 €

Il est proposé d'autoriser le Président à :

- Déposer les dossiers de demandes de subventions pour les travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques – SMED13 Maître d'ouvrage, Programme coordonné au FACE 2022 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

**Le Bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président  
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- Article 1 : Déposer les dossiers de demandes de subventions pour les travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques – SMED13 Maître d'ouvrage, Programme coordonné au FACE 2022 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- Article 2 : Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**



**Didier KHELFA**